



Session 3

Agriculture : quel avenir pour la perdrix ?


MICHEL REFFAY

ONCFS, direction des actions territoriales.

ANTOINE DERIEUX

ONCFS, direction des actions territoriales.

HÉLÈNE HAMPARTZOUMIAN

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Bureau du foncier et de la biodiversité.

CONSTANCE BOUQUET

Fédération nationale des chasseurs.

GUILLAUME SEGUIN

Chambre régionale d'agriculture de Picardie.



© É. Bro/ONCFS

Cette session animée par Michel Reffay, directeur des actions territoriales à l'ONCFS, avait pour objectif de sensibiliser davantage le monde agricole à la cause de la faune en général et de la perdrix grise en particulier, en rappelant l'impact (positif et négatif) de l'agriculture sur l'espèce. Par suite, la discussion pouvait s'ouvrir sur les possibilités et perspectives d'actions dans le contexte de la PAC 2008-2013.

Pas de perdrix grises sans agriculture

Avec 55 % de SAU (surface agricole utile) à l'échelle nationale, l'espace agricole est l'endroit où la biodiversité ordinaire se gère avant tout. Cette importante partie de notre territoire justifie que l'on s'intéresse à son devenir. Habitats anthropisés par excellence, ces milieux exploités, et plus spécifiquement les espaces cultivés, sont indispensables pour de nombreuses espèces de la nature ordinaire. La perdrix grise est l'une d'elles. Son avenir, directement lié aux orientations agricoles, exige une coopération efficace entre agriculteurs et chasseurs.

Une évolution de l'agriculture au-delà du seul rôle de production alimentaire

Michel Reffay rappelle que l'agriculture a connu trois virages majeurs dans la seconde partie du XX^e siècle.

- Après la seconde guerre mondiale, l'unique objectif donné est de produire plus.

- En 1992, la vapeur s'inverse : les stocks sont supérieurs à l'écoulement possible. Il s'agit alors de diminuer les quantités produites en implantant des surfaces « gel PAC », retirées de la production. Les chasseurs accompagnent ce changement, en proposant au monde agricole des solu-

tions favorables à la faune pour améliorer les potentialités écologiques de ces surfaces par la Jachère environnement et faune sauvage (JEFS).

- Depuis 2003, le nouveau changement qui s'amorce est celui de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture. La conditionnalité des aides, par le biais des Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), permet d'assurer la protection de la ressource en eau, de diversifier l'assolement, de couvrir les sols en hiver... Les acteurs cynégétiques doivent accompagner l'évolution de cette agriculture.

Michel Reffay souligne : « Il est indispensable de réussir le nouveau virage proposé à l'agriculture ».

Pour lui, l'agriculture de demain qu'il qualifie de moderne, est :

- une agriculture qui s'inscrit dans l'économie, c'est-à-dire tournée vers le résultat de l'exploitation ;

- une agriculture inscrite dans la durée, c'est-à-dire sans épuiser les ressources nécessaires à une production sur le long terme ;

- une agriculture consciente de gérer la diversité ;



La gestion de la biodiversité dite « ordinaire » devient l'un des enjeux de l'agriculture moderne.

© D. Gest (www.dgestim.com)

- une agriculture partenaire, aucune cloison ne doit empêcher les acteurs du monde rural de travailler ensemble ;
- une agriculture de précision, adaptée aux besoins stricts de ses cultures.

Sur la plupart des territoires, ces évolutions sont en train de s'opérer. L'agriculteur doit essayer de répondre à l'ensemble de ces paramètres sur son exploitation. C'est à ces conditions que nous pourrions gérer durablement la biodiversité sur l'espace agricole.

Différents programmes pour pallier l'érosion de la biodiversité

En 2004, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur son territoire d'ici 2010. Déjà à cette date, l'espace agricole était considéré comme prioritaire. Hélène Hampartzoumian, chargée de mission au Bureau du foncier et de la biodiversité du MAAP, indique : « *La stratégie nationale pour la biodiversité dont la France s'est dotée en 2004 se cale sur ces objectifs européens.* »

Le Grenelle de l'environnement, tenu en 2008, ouvre des perspectives nouvelles en faveur de la biodiversité : contribution de l'agriculture à la trame verte et bleue (rôle de continuums écologiques), mise en place et développement de la certification environnementale des exploitations, maîtrise de l'artificialisation des espaces agricoles, forestiers et naturels, plan d'urgence en faveur des abeilles et plus largement des pollinisateurs.

La conditionnalité, instaurée par les accords de Luxembourg en 2003, intègre aux politiques agricoles une dimension « environnementale ». Les priorités fixées pour la France et applicables en 2005 sont alors dans le cadre des bonnes

« *La stratégie nationale pour la biodiversité dont la France s'est dotée en 2004 se cale sur les objectifs européens.* »

conditions agricoles et environnementales : protéger les sols contre l'érosion, maintenir les niveaux de matières organiques du sol, maintenir la structure des sols et assurer un niveau minimal d'entretien. Hélène Hampartzoumian rappelle que, parmi les aménagements préconisés dans ce cadre, de nombreuses mesures peuvent être bénéfiques à la faune sauvage : mise en place de zones tampons le long des cours d'eau, maintien des particularités topographiques. L'objectif de ces mesures, qui visent la qualité de l'eau et des sols, a également un potentiel en termes de biodiversité en maintenant des éléments fixes du paysage et en recréant des habitats naturels de type prairie, intéressants pour de nombreuses espèces y compris la petite faune.

La conditionnalité 2010-2012 va encore plus loin puisque toutes les exploitations devront maintenir des éléments topographiques (haies, mares, bandes enherbées, jachères mellifères...) sur leur territoire, à raison de 1 % de la SAU en « surface équivalente topographique » en 2010, 3 % en 2011 et 5 % en 2012. Nous attirons ici l'attention des gestionnaires de territoires sur la liberté qui leur est offerte d'utiliser ces surfaces de manière favorable à la perdrix grise (bandes enherbées entre deux parcelles...).

Par ailleurs, le plan d'action agriculture de la Stratégie nationale pour la biodiversité, piloté par le MAAP, a pour objectif de faire de la biodiversité un atout pour l'agriculture, alors que ce sujet est souvent abordé en termes de contraintes. Le plan d'action agriculture réaffirme que le maintien, la restauration et la gestion de la biodiversité – et donc de la petite faune – sont l'affaire de tous les agriculteurs. L'enjeu qui consiste à concilier agriculture et biodiversité sur les mêmes espaces doit être atteint par des actions conjointes au carrefour des approches de territoire, d'agronomie, d'écologie, de suivi de la biodiversité et de formation, sensibilisation et recherche.

Le plan d'action agriculture vise donc à :

- promouvoir des démarches territoriales incluant les agriculteurs et leurs partenaires ;
- généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et maîtriser celles à impacts négatifs ;
- développer la sensibilisation et les compétences des acteurs (recherche, formation et développement).

L'eau, le sol, la biodiversité, l'énergie, les paysages sont les enjeux partagés lors du Grenelle de l'environnement, défendus par Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche (2007-2009) et repris dans le Plan Objectif Terres 2020.

Au-delà de la forte volonté politique pour atteindre ces objectifs de biodiversité, les interactions entre agriculture et biodiversité sont complexes et doivent encore faire l'objet de recherches approfondies. L'expertise scientifique collective de l'Inra, « Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies », nous apprend cependant qu'un certain nombre de marges de progrès immédiates existent pour améliorer et restaurer la biodiversité dans tous les types de systèmes de production.

L'évolution des politiques agricoles et leurs impacts possibles sur les populations de perdrix grises

Antoine Derieux (ONCFS) et Constance Bouquet (FNC) se sont attachés à cibler les points réglementaires et les évolutions des politiques agricoles à venir sur lesquels les chasseurs peuvent intervenir afin de favoriser la perdrix.

Une trame verte pour assurer une continuité écologique

L'espace agricole a besoin d'éléments fixes du paysage reliés entre eux pour former de véritables corridors biologiques. La trame verte et bleue, mise en place par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, a pour objectif de répondre à ces enjeux.

→ *Quelle conséquence aura cette mesure pour la perdrix et son habitat ?*

Les deux intervenants rappellent que l'intégration d'éléments fixes dans le paysage est source d'augmentation de la biodiversité : diversité en insectes, passe-reaux, micromammifères, chiroptères...

Pour la perdrix, le gain n'est réel que si l'entretien de ces éléments répond aux exigences de l'espèce. L'entretien des bandes d'herbes, des îlots arbustifs et des haies ne doit bien sûr pas être réalisé pendant les périodes de reproduction et d'élevage des jeunes. Il doit également permettre de garder en tout temps un couvert pour protéger les oiseaux et des graminées laissées sans entretien pour procurer de la nourriture même en période hivernale.

Diverses expériences et études montrent également qu'en cas d'implantation d'éléments fixes dans le paysage agricole, le gestionnaire doit redoubler d'efforts en termes de piégeage. La haie en particulier est un corridor idéal pour les prédateurs, facilitant la chasse des mustélidés et des renards qui devront alors être piégés. En outre, l'aménagement dans l'optique d'une amélioration du territoire pour la perdrix grise ne sera pas un simple arbre isolé, car c'est un support de prédation idéal pour les rapaces !

Hélène Hampartzoumian précise que l'agriculture sera l'une des composantes de la trame verte, notamment par la généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau, la restauration ou le maintien progressif des particularités agro-écologiques (haies, arbres, mares d'eau) ou le maintien des prairies.



La conditionnalité 2010-2012 va imposer le maintien d'éléments topographiques sur toutes les exploitations agricoles. Une bonne occasion pour implanter des couverts interculturels favorables aux perdrix, entre autres.

© A. Derieux/ONCFS

Une réduction programmée de l'usage des produits phytosanitaires

L'utilisation massive des produits phytosanitaires a accéléré l'érosion de la biodiversité et entraîné une importante pollution des sols et de l'eau. La nouvelle loi-cadre sur l'eau et le plan Ecophyto 2018 vont favoriser une moindre utilisation des produits. Ce plan, mis en œuvre par le MAAP, vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018 si possible. Il prévoit notamment une meilleure couverture des sols en hiver.

→ *Quelle conséquence aura cette mesure pour la perdrix et son habitat ?*

Antoine Derieux et Constance Bouquet rappellent encore que la loi-cadre sur l'eau prévoit, pour lutter contre le ruissellement, l'érosion et la pollution des eaux, une couverture des sols à 100 % l'hiver en zone vulnérable et en zone de monoculture à l'horizon 2012. La conséquence directe serait l'implantation d'un couvert intermédiaire avant toutes cultures de printemps. Cette mesure va considérablement modifier le paysage de la perdrix.

Ces couverts, dont le seul objectif est de retenir les sols et les molécules qu'ils contiennent, pourraient être optimisés



Le plan Ecophyto a pour objectif de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture d'ici 2018.

© D. Gest (www.dgestim.com)

pour la perdrix. Les intervenants soulignent combien il est important que chacun fasse des tests sur son exploitation en essayant plusieurs mélanges à différents dosages, afin de proposer à la perdrix un couvert qui laisse passer la lumière pour qu'elle puisse s'y sécher et y circuler. Des couverts présentant des intérêts pour la consommation des graines peuvent également être trouvés.

Actuellement, dans le cadre des opérations Agrifaune, plus de 50 couverts sont testés pour essayer de trouver les espèces seules ou en mélange qui présentent le meilleur compromis agricole et biodiversité. Plusieurs mélanges semblent particulièrement intéressants :

- radis fourrager (3 kg/ha) / tournesol (10 kg/ha) / vesce (7 kg/ha) / phacélie (3 kg/ha) ;
- moutarde (1 kg/ha)/féverole (20 kg/ha) / tournesol (7 kg/ha) ;
- caméline (2 kg/ha)/phacélie (2 kg/ha) / sarrasin (6 kg/ha).

De plus, la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires prévue dans le cadre du plan Ecophyto 2018 aura un effet positif sur la perdrix, qui sera moins soumise de fait aux risques écotoxicologiques. Elle bénéficiera également de l'évolution du paysage qui y sera associée (réduction de la taille du parcellaire, allongement des rotations pour mieux contrôler et prévenir les risques sanitaires). Pour la perdrix, cela se traduit par une augmentation du nombre de parcelles, c'est-à-dire davantage de lisières, mais aussi par une disponibilité en ressources alimentaires et en couverts améliorée par l'apport de nouvelles espèces entre les rotations.

Une qualification des exploitations sur leur respect de l'environnement

Hélène Hampartzoumian rappelle que la biodiversité peut rendre des services à l'agriculture (pollinisation, auxiliaires des cultures, maintien de la structure des sols...). Pour reconnaître les exploitations qui prennent en compte la biodiversité, la certification HVE (Haute valeur environnementale), mesure phare du Grenelle de l'environnement, va permettre une valorisation des exploitations qui respectent certains critères favorables à la biodiversité. Le rapport du Comop du 15 juin 2009 définit l'ensemble de ces critères dont on peut citer ceux ayant un impact potentiel sur la perdrix : nombre d'espèces végétales cultivées, poids de la culture dominante dans les parcelles... (ce rapport peut être téléchargé sur le site du ministère : <http://agriculture.gouv.fr>, onglet exploitations agricoles).

Maîtriser l'érosion de la surface agricole

Même s'il s'agit d'une évidence, l'artificialisation des terres est aujourd'hui un facteur majeur de perte de biodiversité et de fragmentation de l'habitat. Les populations de perdrix les plus importantes se situent dans le Bassin parisien : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Seine-et-Marne, Normandie. Ces régions et départements sont sujets à une urbanisation croissante. Le risque est alors, outre la perte directe d'habitats favorables à l'espèce, de segmenter les populations et ainsi de les rendre plus vulnérables.

Antoine Derieux et Constance Bouquet concèdent que toutes les diverses actions présentées semblent intéressantes pour l'habitat de la perdrix grise. Néanmoins, les chasseurs doivent rester vigilants pour que les intérêts de l'espèce soient préservés dans ces politiques nouvelles. Il s'agira également de solliciter les agriculteurs pour tester avec eux des pratiques favorables à la perdrix, essayer de nouveaux couverts, adapter des itinéraires techniques. Enfin, quelle que soit l'évolution du paysage, les gestionnaires de territoires doivent continuer à piéger les prédateurs et à agrainer les perdrix, actions nécessaires et complémentaires aux aménagements de l'habitat. ■



Un exemple de partenariat « gagnant/gagnant » entre agriculteurs, chasseurs et naturalistes : le Contrat gestions de territoire® en Picardie

Dès 1992, les agriculteurs, les chasseurs et les naturalistes, avec le soutien du conseil régional, ont œuvré ensemble autour du dispositif « Jachère environnement faune sauvage » (JEFS), pour une utilisation bénéfique pour la faune du gel obligatoire des terres. Durant cinq années, un suivi scientifique a été mis en place autour des JEFS qui a permis de révéler qu'elles possédaient de nombreuses qualités agronomiques et écologiques.

Fort de cette expérience et d'un résultat très positif – 1 000 contrats signés chaque année, pour une superficie d'environ 3 000 hectares –, en 1998 naît le concept de « Gestions de territoire ». Sa philosophie est de proposer aux agriculteurs des aménagements et des conseils compatibles avec les réalités agronomiques, économiques et en adéquation avec les attentes de la société. En 2003, ce même concept prend la forme d'une mesure agri-environnementale. C'est-à-dire que l'agriculteur passe un contrat pour implanter des éléments favorables à la faune sauvage et s'engage à les conserver au moins cinq ans. Ces aménagements sont alors financés par des fonds européens et par le conseil régional. Le diagnostic du territoire et le conseil technique précédant l'implantation sont réalisés par les structures partenaires du programme.

En 2008, les fonds européens sont stoppés et le gel obligatoire disparaît. Administrativement, c'est un retour à la situation de 1992 ! Guillaume Seguin, administrateur de la Chambre régionale d'agriculture de Picardie en charge du dossier « Gestions de territoire », nous répond par la négative en affirmant : « *Les mentalités ont évolué : les naturalistes, les agriculteurs, les chasseurs, les forestiers, ont appris à travailler ensemble au profit de l'agriculture et de la biodiversité.* » C'est avec cette volonté de poursuivre le travail en commun que les partenaires ont proposé au conseil régional de poursuivre cette action jusqu'en 2013.

L'implantation de bandes enherbées, de mares, d'îlots arbustifs... est proposée aux agriculteurs pour améliorer la biodiversité sur leur exploitation. Avec le retour des insectes auxiliaires des cultures, des sols plus riches en matière organique, un aménagement plus réfléchi du parcellaire, etc., tout cela va dans le sens d'une agriculture plus durable que Guillaume Seguin qualifie de « point d'équilibre entre l'économie, l'environnement et le social ».

Jacques Hicter, agriculteur dans l'Aisne, ayant signé un contrat « Gestions de Territoire » témoigne : « *Agriculteur et chasseur, la perdrix grise est ma passion... En adaptant mes pratiques et en aménageant ma plaine, je suis arrivé à 90 couples de perdrix grise naturelle pour 100 hectares ! Et en plus, ces améliorations sont favorables à l'environnement au sens large et même à l'activité agricole en développant les auxiliaires !* »